

# Le Constitutionnel.

E. GÉRIN—Redacteur en chef.

DIEU ET LA PATRIE.

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume II.

Trois-Rivières, Mercredi, 23 Mars, 1870

Numéro 118.

## Adresses d'Affaires, POUR TROIS-RIVIÈRES.

**A. L. DESAULNIERS**, Avocat, bureau et résidence, rue Hart.

**M. CDOUGALL & HOULISTON**, Avocats, rue Platon.

**M. MALHOT & LABARRE**, Avocats, bureau rue Bonaventure.

**P. E. PANNETON**, Avocat, bureau et résidence, rue St.-Joseph. M. Panneton suit les circuits des comtés d'Yamaska et de Maskinongé.

**P. A. BOUDREAU**, Avocat, bureau et résidence, rue Bonaventure près de l'Eglise paroissiale.

**L. G. BOURDAGES**, Avocat, bureau et résidence, rue Bonaventure.

**J. L. HOULD**, Avocat, bureau coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

**J. B. O. DUMONT**, Avocat bureau rue Alexandre.

**SEVÈRE LOTTINVILLE**, Avocat, rue Bonaventure.

**L. D. PAQUIN**, Avocat, bureau au coin des rues Notre-Dame et Alexandre, en haut du bureau de MM. Hart & Desautels.

M. Paquin suivra aussi régulièrement le circuit de la Rivière-du-Loup.

**A. TURCOTTE**, Avocat, rue des Champs.

**A. LEXIS L. DESAULNIERS**, Avocat, Rivière-du-Loup.

**O. CARON**, Avocat, St. François-du-Lac.

**Le Dr. E. ROUSSEAU** tiendra son bureau, Rue Notre-Dame deuxième partie de la manufacture de chaussures de M. Utrier.

**D. E. GERVAIS**, Bureau, Rue Bonaventure, vis-à-vis chez H. G. Mahon, Ecr., Avocat.

## NOTAIRES.

**T. E. NORMAND**, notaire, rue Craig, et Syndic officiel pour le District de Trois-Rivières, un vertu de l'acte concernant la faillite, 1864.

**L. A. CAMIRAND**, Bureau rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel".

**G. E. HART**, notaire, Boulevard au coin bureau de A. Larue & Cie.

## COURTIERS.

**EZEKIEL M. HART & Fils**, Courtiers, Agents et Collecteurs, etc., coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

**G. B. HOULISTON & Cie**, Courtiers, rue Platon.

## HUISSIER

**JOS. DE NIVERVILLE**, rue Bonaventure.

## REVENU.

**BENONI LASSALLE**, Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, bureau coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

**EDAM. P. V. du TREMBLAY**, Architecte, Arpenteur Provincial, Ingénieur Civil et des Mines, Dessinateur, estimateur, Toiseur, Expert, etc., théorique et pratique, de Ste. Arne de la Perade, tient aussi un bureau à Trois-Rivières, rue Notre-Dame, porte voisine de chez M. F. Stobbs. Trois-Rivières, 15 fév. 1869. 3m—101

Les machines à coudre de *Singer* peuvent expédier douze fois plus de coton à la fois et à plus vite sera régulière.

Il est préférable d'acheter d'un marchand résident que d'un commis voyageur vu que ses réparations sont faites gratuitement.—  
Dr. PAGE.

## Arrivée et Départ des Malles POUR L'HIVER.

A commencer du 15 Novembre 1869, jusqu'à nouvel avis, les malles arrivent et se ferment à ce bureau, comme suit:

	Arrivée	Départ
1 Malle pour Montréal, Québec et Sorel par le chemin de fer, quotidien	10.30 A. M.	2.30 P. M.
2 Malle du chemin de fer, pour les Townships, le Haut-Canada et les autres endroits sur la ligne du Grand-Tronc, quotidienne.	10.30 A. M.	3.00 P. M.
3 Rive Nord-Ouest, Berthier et Sorel, etc., quotidienne, excepté le Lundi.	10.30 A. M.	11.00 A. M.
4 Départ des malles par terre pour Beauceville, Gendry, St. Pierre les Beccquets, Lotbinière jusqu'à Lévis, le Lundi, mercredi et vendredi.	10.30 A. M.	10.40 A. M.
5 Elles doivent arriver aux Trois-Rivières, le mardi, jeudi et samedi.	10.30 A. M.	
6 St. Etienne et Shawinigan, mardi, jeudi et samedi.	10.30 A. M.	11.30 A. M.
7 St. Maurice, mardi, jeudi et samedi.	9.30 A. M.	11.30 A. M.

Le "Constitutionnel," journal politique et littéraire, paraissant le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine,

Abonnement ..... \$3.00 par année, 1.50 pour 6 mois.  
Edition Hebdomadaire, paraissant le VENDREDI  
Abonnement ..... \$1.00 par année, 0.50 pour 6 mois.

## Discours du Dr. Paquet.

Séance du 15 mars.

M. le Président,

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt la discussion qui s'est faite au sujet des Banques et qui a été soutenue avec talent par les Honorables Membres des deux côtés de la Chambre. J'y vois deux opinions entièrement opposées à celle de la continuation du monopole existant, dont le gouvernement se constitue le Protecteur et qui a sa raison d'être dans les Grands Centres; et celle des banques à capital limité et plus spécialement adaptée aux besoins des districts ruraux.— Représentant un comté entièrement agricole, mon désir est de veiller à ses intérêts les plus avantageux et d'éloigner autant qu'il est en mon pouvoir les obstacles qui s'opposent à son développement de même qu'à sa prospérité.

Sans vouloir le moins du monde déprécier les grandes institutions monétaires de ce pays, mon intention est de prier le gouvernement d'accorder à nos campagnes un système en harmonie avec nos besoins, et en rapport avec nos ressources; système qui mis en concurrence avec celui existant aujourd'hui créerait une émulation facile à comprendre et qui ferait participer nos cultivateurs de même que nos industriels à des bénéfices qui leur sont inaccessibles aujourd'hui.

L'Hon. député de Stanstead a le plus parfaitement, il me semble, développé cette idée, et s'il est un point sur lequel il diffère avec lui c'est sur le minimum qu'il fixe et qui est encore trop élevé dans mon estime. On a beau dire que le changement opéré par le gouvernement n'affectera pas les banques existantes, je l'admets, mais ceci ne rencontre pas du tout mes vues qui seraient de créer et d'établir pour nos districts des banques agricoles avec un capital limité. J'espère que le gouvernement voudra bien y donner toute l'attention qu'un projet aussi important pour nos populations demande. La conséquence de son refus d'y accéder serait de traiter nos campagnes comme des mines ou des gens incapables de juger sainement de ce qui touche à leurs intérêts les plus directs.

Les deux systèmes peuvent très bien opérer à côté l'un de l'autre, car le gouvernement doit savoir en principe qu'en matière industrielle et commerciale, l'intérêt privé toujours conforme à l'intérêt général, est plus vigilant et plus entendu que l'autorité la plus éclairée. N'est-ce pas à ce système de banques libres que l'Ecosse aujourd'hui si prospère, les Etats-Unis surtout ceux de la Nouvelle Angleterre, doivent une bonne part de leur prospérité? Quand bien même on m'objecterait que plus d'une autre cause y a contribué, je l'admettrais

volontiers, mais on ne me refusera pas le fait que ces pays ont grandi et prospéré d'une manière étonnante, alors je conclus que les banques libres n'ont pas nui.

Nous retrouvons d'ailleurs le même système dans la Suisse et l'île de Jersey, donnant un résultat également satisfaisant. Pourquoi donc en général l'essai par la mesure prohibitive du gouvernement.

Que se passe-t-il aujourd'hui dans nos campagnes? Que fait de son argent chez lui pendant des mois, peut-être pendant des années jusqu'à ce qu'il rencontre l'occasion d'acheter un lopin de terre. Tout au plus, apportera-t-il cet argent chez son notaire en le priant de lui trouver un placement. Si l'argent reste chez son propriétaire, il y a perte, comme vous voyez et qui devient considérable si l'on considère le nombre de personnes qui se trouvent à la fois dans le même cas. Mis en dépôt dans une banque, ce capital profiterait à son propriétaire et à la société.

Un ami me transmet une preuve de ce que j'avance à propos de la somme de capitaux qui demeurent improductifs en me citant le fait que depuis la Proclamation du gouvernement dépréciant l'argent américain, il lui a été loisible de changer pour un montant de \$20,000 dans le seul comté d'Yamaska.

La panique ainsi causée monte quels capitaux restent sans emploi depuis surtout que l'incertitude commerciale prévaut en égard aux faillites des maisons qui semblaient les plus assurées. Si donc l'argent trouve investi des fonctions de banquier, que fait-il? Il place cet argent sur hypothèque, parce que c'est la seule manière qui lui semble sûre, et aussi parce qu'elle lui procure la rédaction d'un acte authentique.

Comme le capitaliste ne veut jamais prêter pour longtemps et comme le notaire a intérêt à multiplier les actes, ce placement sera fait à courte échéance et les frais accessoires d'enregistrement, radiation, etc., commission, etc., seront ruineux pour l'emprunteur.

En suivant les opérations du cultivateur à l'aise nous rencontrons le cultivateur gêné. Celui-ci a perdu sa récolte ou il doit faire face à des dépenses imprévues, ou il doit songer à une échéance sur une terre qu'il n'a pas fini de payer. Comment va-t-il se procurer le capital dont il a besoin? Très souvent par le Notaire qui n'opère qu'à grand renfort d'actes dispendieux ou par l'usurier impitoyable. Voilà ses seules ressources. Vous avouerez avec moi qu'elles sont très coûteuses et même temps très précaires. De là on juge aisément les dernières conséquences qui sont l'expropriation dans bien des cas, puis

l'exil aux Etats-Unis. Combien de nos compatriotes doivent leur absence de la patrie à ces causes. Mes honorables amis habitant et représentant les campagnes de la Province de Québec peuvent le dire comme moi.

Il faut donc un remède. Or celui qui a donné ailleurs des résultats tellement satisfaisants qu'on a compté jusqu'à 1,500 de ces institutions dans les Etats-Unis seuls doit être tenté. Conduites avec prudence, ces banques peuvent donner une garantie parfaite. L'Hon. Membre pour Yarmouth vient de confirmer cet avis par ce dont il a lui-même été le témoin dans la Nouvelle-Ecosse, où le succès d'institutions semblables est complet. Le gouvernement en nous refusant irait à dire que la propriété résultant d'une loi de privilège est plus respectable que la propriété qui résulte du droit commun. Je ne le crois pas. Tournons un moment notre attention sur l'Ecosse et nous y verrons que ce système auquel elle doit une part de sa prospérité date de 1695 et se continue. Or une expérience heureuse de 165 ans doit mériter notre confiance.

Outre beaucoup d'avantages matériels, il y aura celui de former nos populations aux affaires, agrandir leurs connaissances, les obliger à la régularité dans les paiements et à les former au calcul.

Je citerai pour compléter ma pensée ce mot d'un écrivain anglais qui disait que "Tel qui est peu touché des sermons d'un évêque, s'émeut de voir froncer le sourcil à son banquier."

Toutes les branches de l'industrie y trouveront aussi leur avantage. Le petit commerce faisant plus pour argent comptant n'exposera pas le grand commerce des villes à autant de faillites. Les entreprises de toute nature y trouveront également leur avantage, comme l'honorable membre pour Stanstead nous en a fourni un exemple.

Dans le comté de Berthier que j'ai l'honneur de représenter nous agissons vivement la question d'un chemin de fer, ainsi que l'établissement de manufactures; eh bien! une banque locale donnerait l'élan à de semblables entreprises.

Je lis dans un ouvrage que j'ai sous la main ces paroles qui me confirment parfaitement dans mes vues: les voici: "Les Banques ont cela de commun avec tous les instruments perfectionnés de la civilisation qu'elles ne peuvent rendre tous les services qu'on est en droit d'attendre d'elles, qu'autant qu'elles sont maniées par des hommes très intelligents au milieu d'une population intelligente éclairée. Mais elles ont aussi cette propriété que leur action développée l'intelligence et fomentent les lumières de la population.

Non seulement donc la liberté des Banques n'est pas un danger, mais elle est un avantage; non-seulement elle peut-être tolérée; mais elle doit

être consacrée et assurée et devrait au besoin être encouragée par les lois d'un peuple vraiment civilisé."

En outre je trouve dans Adam Smith mention du fait que la ville de Glasgow avait doublé dans les 15 ans qui avaient suivi l'établissement des banques dans cette ville et que les affaires d'Ecosse avaient plus que quadruplé depuis l'établissement des deux premières Banques d'Edimbourg.

M. le Président,

J'espère que le gouvernement, surtout la partie Bas Canadienne de l'Administration qui connaît mieux nos besoins et dont l'attention a été attirée sur le sujet, verra bien faire quelque chose pour satisfaire au besoin qui se fait si vivement sentir; et prendre en main la cause d'une partie importante du pays la plus négligée jusqu'à ce jour.

## LA VOIE DU MALHEUR.

On écrit de Woonsocket, dans le Rhode-Island, au Protecteur de St. Albans:

Je ne nierai pas qu'il y ait des gens, et le nombre en est assez grand, qui seraient plus avancés aujourd'hui même sous le rapport matériel s'ils n'étaient jamais venus dans les Etats, mais ce que je nie, c'est que l'ivrognerie ou la mauvaise conduite soient les seules causes de l'émigration. Je suppose un brave cultivateur vivant au Canada dans une honnête aisance; or voilà qu'un de ses parents résidant aux Etats-Unis lui raconte mille merveilles et lui parle des gages élevés qu'il pourrait faire avec sa nombreuse famille. Que fait mon homme? Il n'y peut plus tenir, il vend ses propriétés pour ce qu'il peut avoir et émigre aux Etats-Unis. Il y passe trois ou quatre ans; ordinairement il voit que ses espérances ne sont pas réalisées à la lettre, que les affaires ne vont plus; ses enfants ont grandi et maintenant il leur faut paraître un peu, ils ne peuvent se mettre en pension, le père se trouvera privé de leur aide, car ceux-ci n'en auront pas trop pour s'entretenir et si le père a plusieurs enfants en bas âge il aura bien de la peine à les faire vivre, et tout seul. D'ailleurs, on a hâte de revoir le clocher du village, on s'en retourne en Canada, mais comme dirait Zozo; "en v'la ben d'une autre aventure." L'état de cultivateur ne convient plus aux jeunes garçons non plus qu'aux jeunes filles, car ils se sont égarés de corps dans les manufactures; d'ailleurs ils ont un goût prononcé pour la vie des villes ou des villages. John, qui se nomme Baptiste autrefois, jure son *by gosh* qu'il va s'en retourner, Nelson, autrefois Narcisse, dit que *by jingo*, il ne passera pas sa vie à la *quête des vaches*. Enfin, Lizzy autrefois Elise désire revoir M. Mitchell Buckwheat

## FEUILLETON

DU "CONSTITUTIONNEL."

## DEUX MISERES.

III (suite.)

Je n'avais pas encore quatre ans lorsque l'idée lui vint de se servir de moi comme moyen nouveau de pétition. Le roi de Rome venait de naître, et mille voix s'élevaient chantant des hymnes de triomphe autour de son berceau. Napoléon avait répondu par d'immenses largesses. Mon père se demanda s'il ne pouvait point avoir part à cette main dorée. Son imagination s'exalta et il conçut la pensée d'opérer un miracle en faveur du nouveau roi; il ne s'agissait de rien moins que de me faire écrire une pétition dans laquelle, après avoir salué la bienvenue du roi naissant, je lui demandais que son apparition dans le monde fût pour moi le commencement d'une vie meilleure. Le moyen était bizarre, mais par cela même il pouvait réussir. Mon père s'enforma avec moi, et à force d'attention, de volonté, il réussit à me faire copier la pétition au roi de Rome au bout de huit jours. Certes le résultat était

curieux, et l'on avait récompensé de moindres efforts; mais c'est surtout le nom de l'ouvrier qui donne à l'œuvre sa valeur; celui de Foucaud suffisait pour rendre la note ridicule. Cette pétition, sur laquelle mon père avait fondé tant d'espérances, demeura sans réponse comme toutes les autres.

Cet échec parut l'abattre. Ses espérances avaient été proportionnées à ses efforts, il fut quelque temps à se remettre de son désappointement. Quant à moi, je gagnai à cet essai d'avoir appris à écrire en moins de temps qu'on n'en met d'habitude pour apprendre à tenir une plume. Quelques mois de leçons me suffirent également pour savoir lire. Là s'arrêtèrent les enseignements de mon père; c'était à peu près tout ce qu'il savait lui-même; puis le courage lui étant revenu, il retourna à ses pétitions!

Je grandis donc sans autre éducation que celle de la rue, livré à ma paresse et à mes caprices, voyant presque partout le mal et entendant applaudir à la corruption précoce des enfants de mon âge, comme à une supériorité.

Cependant, quelque chose en moi résistait à ces malignes influences, mon âme était blessée par le vice, comme mes sens par les odeurs fétides. Je sentais dans tout mon être une délicatesse native qui repoussait la corruption, et qui me rendait la pureté pour ainsi dire nécessaire. Peut-être, du reste, cette disposition que j'attribuais à ma nature, ve-

nait-elle d'ailleurs, car le hasard avait placé au milieu de toutes les causes de démoralisation qui m'entouraient, une source féconde de bons sentiments, de douces habitudes; et si le mal m'était trop souvent appris par l'exemple, un exemple continué me faisait en revanche connaître et aimer le bien.

La maison où nous demeurions était divisée en deux corps de bâtiments distincts et fort différents. Le plus petit, placé au fond d'une cour sombre, était loué en chambres séparées. On n'y voyait point de rideaux aux fenêtres, point de lampe dans l'étroit escalier, et les locataires changeaient presque à chaque mois; c'était là que nous habitions.

L'autre corps de bâtiment, au contraire, donnait sur la rue; des vases de fleurs rares garnissaient les balcons, et le porche, orné de statues, conduisait à ce grand escalier toujours ciré, lumineux, et que j'avais appris à respecter dès mon enfance.

Là, au second étage, demeurait la marquise de Clérembeau, grande femme maigre, triste et fière, qui ne vous entendait jamais quand on lui disait bonjour. Soit qu'elle n'eût point émigré, soit qu'une partie de ses biens eût échappé à la confiscation nationale, elle avait conservé une fortune suffisante pour vivre dans une aisance qui, à nous, pauvres gens toujours privés, semblaient l'extrême opulence. Elle élevait une nièce que la révolution avait laissée sans autre

parent et sans autres ressources; mais il était aisé de voir, au premier aspect, que c'était l'orphelin et non la tendresse qui avait présidé à cette adoption. Trop vain pour abandonner une enfant qui portait le nom de Clérembeau, elle était en même temps trop égoïste pour ne point regretter le bien qu'elle lui faisait, et, ne veillant que par respect humain au sort de cette orpheline, elle lui en voulait de la forcer à être généreuse; elle la haïssait de vivre.

Or l'enfant sentait d'autant plus douloureusement le poids de cette protection reprochée, que c'était une âme délicate et fière. Cependant, après s'être affligée elle se soumit, car la soumission dominait tout le reste dans cet angele caractère. Elle accepta la dure bienfaisance de sa tante comme une nécessité, et la eut juste, puisque Dieu le voulait ainsi.

Cécile descendait assez souvent, à ses heures de récréation, dans la petite cour qui séparait les deux corps de bâtiment. Nous étions du même âge, isolés tous deux et également privés d'affection. Nous dûmes bientôt nous rapprocher. Mes baillons me rendaient timide; elle fit les premiers pas et m'enhardit à partager ses amusements.

J'avais eu, avant elle, des compagnons de jeux; mais je sentis bien vite la différence. Avec les autres, il fallait sans cesse défendre ses droits et choisir forcément entre le rôle d'esclave ou celui de tyran; avec elle,

tout était soumis à une justice tendre; celui qui cédait était le plus heureux. Avant de connaître Cécile, aucun de mes sentiments n'avait encore pu se manifester. Engourdi par la froide atmosphère qui m'entourait, j'avais vécu comme ces animaux des montagnes, qui passent de longs hivers dans une sorte de demi-évanouissement, qui n'est ni la mort, ni la vie. C'est elle qui me révéla à moi-même, qui m'apprit que j'avais des goûts et une intelligence. Je savais lire, mais je n'avais jamais ouvert que l'Almanach.

Elle m'apporta quelques livres, que nous lûmes ensemble, assis dans un coin de la sombre cour. J'ignore aujourd'hui quels étaient ces livres; mais je me rappelle encore l'étrange changement qu'ils opérèrent dans tout mon être. Je sentis mon intelligence sortir comme d'un brouillard, il me sembla qu'un soleil intérieur s'allumait en moi; de longs jets de lumière descendirent de la tête au cœur; et je me détachai, pour ainsi dire, du monde qui m'entourait; je devins pour moi-même quelque chose de distinct, je me sentis vivre.

Cécile semblait elle-même se développer dans ce contact. Nos jeunes intelligences s'aidaient et se complétaient l'une l'autre. Ce que la nature ne m'eût point révélé, Cécile me l'expliquait, et ce qu'elle avait peine à comprendre, je le devinais à mon tour. Moi, tout ce qui était grand et hardi m'entraînait, tandis qu'elle préférait, au contraire, ce qui était doux et af-

fectueux. J'animais sa résignation silencieuse, elle modérait mon orgueil audacieux. Nous étions l'un pour l'autre un enseignement perpétuel. Oh! que de belles heures passées ensemble à discuter lequel des héros de nos livres valait le mieux! Comme nous aimions alors le bien, pauvres enfants, qui ne savions pas encore ce qu'il coûtait à suivre! Que de saintes promesses faites tacitement à Dieu, surtout par elle, dont tous les vœux se tournaient en prières! Ah! les mauvaises passions ont vainement depuis répandu en moi leur venin, un coin de mon cœur est toujours resté parfumé de ce passé et gardant, comme une arche de salut, le souvenir de ces saintes promesses.

La présence de Cécile m'était devenue nécessaire; je ne savais jouer qu'avec elle. J'attendais les heures de son arrivée comme un prisonnier attend le jour de sa délivrance. Quand je reconnaissais son pas sur le grand escalier, quand j'entendais son cri d'appel, la cour obscure semblait s'illuminer; tout devenait gai et vivant.

Cécile semblait elle-même se développer dans ce contact. Nos jeunes intelligences s'aidaient et se complétaient l'une l'autre. Ce que la nature ne m'eût point révélé, Cécile me l'expliquait, et ce qu'elle avait peine à comprendre, je le devinais à mon tour. Moi, tout ce qui était grand et hardi m'entraînait, tandis qu'elle préférait, au contraire, ce qui était doux et af-

(A Continuer.)

autrefois Michel Sarasin, et Mary autrefois Phil. même veut revoir Joe Moore, autrefois Adolphe Provencher qui a tronqué son nom français contre un nom anglais parce qu'il n'avait pas d'autre chose à faire. Que va faire le père de la famille? Il commence à s'apercevoir qu'il n'aurait jamais dû quitter le Canada, mais il ne veut pas se séparer de ses enfants et il se décide à dire à sa patrie un éternel adieu; on vend le ménage et on s'embarque de nouveau pour l'exil. Les enfants se marient et se fixent définitivement aux Etats Unis; leurs enfants ne connaîtront jamais du Canada que ce qu'ils en entendront dire par leurs parents qui, ne connaissant eux que la campagne qui les a vus naître et encore bien imparfaitement, ne leur diront pas grande chose de bon. Ces enfants s'habitueront à singer les américains, et une fois devenus hommes, ils renieront leur nationalité et peut-être leur religion.

Voilà, me direz-vous, un tableau bien sombre, mais que faire? Quel remède apporter à ces maux? Comment empêcher nos confrères de s'expatrier? Eh bien! ce n'est pas en injurant les émigrants que vous parviendrez à arrêter le courant de l'émigration, mais bien en travaillant à l'amélioration du sort de la classe ouvrière en Canada. Car, qu'on ne se le dissimule pas, s'il y a des gens qui viennent ici lorsqu'ils pourraient rester en Canada, il y en a aussi que la nécessité a forcés à s'expatrier. En voici un exemple :

M. Louis Amable L'hérault, brave cultivateur, acheta en 1849 de Samuel Corcoran, agent de William Rufus Adams, une terre située dans le township de Warwick, comté d'Arthabaska et s'y établit. Le dit W. R. Adams avait acheté la dite terre en 1849 de James O'Connor; James O'Connor l'avait acquise de Margaret Ryan, fille de Thomas Ryan. Le dit Thomas Ryan avait acquis la terre par une lettre patente 23 juv. 1804 et l'avait donnée à sa fille par un testament passé par maître Barbeau, N. P. de Laprairie le 24 juv. 1820.

En 1866 William Campbell intenta une action à M. L'hérault, le demandant de lui abandonner la terre en question, disant qu'elle lui appartenait, mais il a toujours refusé de montrer ses titres à M. L'hérault.

Cette cause ayant paru à Trois-Rivières, M. Boucher de Niverville, avocat de M. L'hérault et chargé de le représenter, le laissa condamner par défaut, bien qu'il eût reçu ses honoraires, ce que M. L'hérault peut prouver par un reçu qu'il a encore en sa possession. M. L'hérault ayant demandé à M. Campbell pour amendement fait par lui sur sa terre s'est vu condamner de nouveau par le juge Stuart d'Arthabaska et M. Campbell est encore paisible possesseur de sa propriété.

Ainsi, vous voyez un brave colon qui après avoir passé bien des années à travailler de son mieux afin d'assurer à ses enfants un établissement convenable, après avoir défiché 40 arpents de terre, après avoir érigé plusieurs bâtisses sur sa propriété, se vit enlever tout d'un coup le prix de ses sueurs. Il a bien fait ce qu'il a pu pour recouvrer sa propriété, mais que peut un homme pauvre et seul contre plusieurs capitalistes coalisés? M. Montambault, avocat de Québec, avait bien promis de le faire rentrer dans ses biens fonds, etc., par une action de paupérisé mais l'affaire est restée là et le dit avocat a encore les titres en mains.

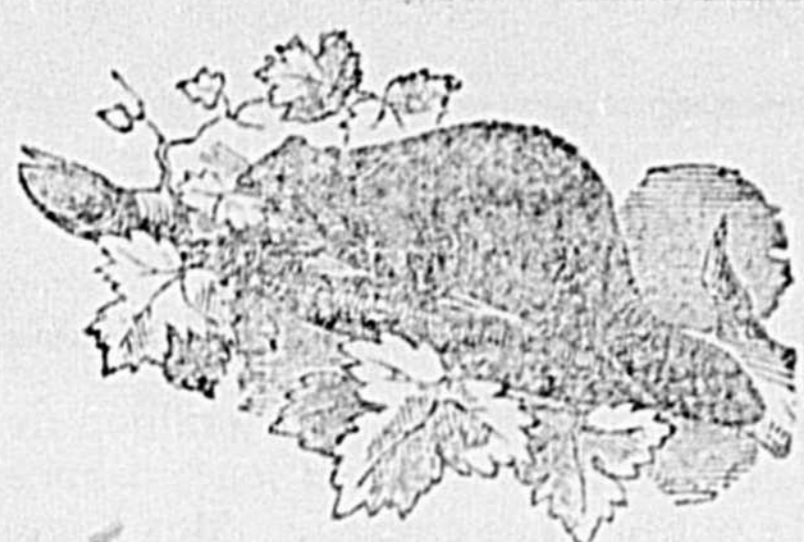
M. P. S. Gendron, M. P. P. avait aussi promis de s'occuper de lui auprès du parlement de Québec, mais rien n'a été fait.

CRIME HORRIBLE.—D'après une dépêche, le Gaulois de Paris rend compte d'un crime horrible et des plus mystérieux qui aurait été commis en Espagne. Le 17 février, une bande de brigands, par un trou fait au toit d'une maison d'Alcira, village de Valenciana, se sont introduits à l'intérieur, et, après avoir tiré de leur lit le propriétaire, M. Baluda, et sa femme, ils les lièrent et les baillonnèrent. Puis, se rendant dans une chambre où dormaient six enfants ils les lièrent aussi, et, en présence de leurs parents, leur crevèrent les yeux et leur arrachèrent la langue.

Après quoi, ils coupèrent les pieds de M. Baluda ainsi que ceux de son fils aîné, leur laissant cependant un cartilage à chacun, et les suspendirent tête en bas. Ils allèrent au buffet, se servirent à déjeuner, et mangèrent en ce moquant de leurs victimes. Au jour ils s'en allèrent. Deux des monstres ont été arrêtés.

Un journal d'Ontario annonce qu'une femme du nom de Mary MacMillan, est morte, le 24 janvier, à Tarbolton, dans le comté de Carleton, à l'âge de 101 ans. Elle était écossaise d'origine. Elle vint en Canada en 1791, avec son mari, étant alors âgée de 22 ans. Le plus âgé de ses enfants, dont huit lui survivent, est âgé de 80 ans.

### Le bureau du Constitutionnel est maintenant Rue Craig, à quelques pas de la Rue du Platon.



TROIS-RIVIÈRES, 23 MARS 1870.

#### Le transport des billots.

Un bill vient d'être présenté au parlement fédéral pour incorporer une compagnie sous le nom de *Quebec and Ottawa lumber forwarding company*.

D'après ce que nous en savons, les trois principaux organisateurs de cette compagnie sont M. J. K. Ward, de Trois-Rivières, M. B. Bennett et M. John Roach, de Québec. Le but auquel ils visent est tout simplement d'obtenir la permission de construire à leurs frais sur l'Ottawa des piliers et des estacades afin de faciliter la descente du bois. Ils ne demandent au parlement ni un sou, ni un pouce de terre; ils sollicitent le droit de mettre leurs capitaux dans une entreprise qui devra produire un bien immense, surtout en faveur de la province de Québec. L'entreprise ne sera pas avantageuse seulement pour ceux qui en prennent l'initiative, elle sera d'une haute utilité publique, et nous devons les plus chaudes félicitations à MM. Ward, Roach et Bennett d'avoir eu l'idée d'une pareille amélioration.

Pour descendre le bois sur l'Ottawa il en coûte aujourd'hui des sommes énormes. D'abord il faut le mettre en radeaux et les matériaux nécessaires deviennent de plus en plus rares. A tout instant il faut détacher les cribs pour passer les rapides ou les célasses; les joindre ensuite et les rattacher ensemble. En un mot, on calcule qu'il faut trois à quatre chelins par billot pour descendre le bois d'Ottawa à Québec. Si l'on considère maintenant que, l'an dernier seulement, il est descendu par cette voie plus de 400,000 billots de pin au prix de \$250,000, on comprendra de quelle importance est le bill qui vient d'être présenté à la Chambre des Communes. Et les hommes qui ont de l'expérience dans le commerce de bois sont d'avis que dans quelques années l'Ottawa enverra à Québec un million de billots par année.

On croit donc avoir trouvé le moyen de transporter ces billots à meilleur marché. Ce moyen, nous l'avons dit, est d'ériger des travaux, en différents endroits de l'Ottawa, afin de pouvoir descendre les billots libres au lieu de les rassembler en radeaux. Il est bien entendu que ces travaux ne pourront intercepter la navigation. Au bout de l'île de Montréal une grande estacade serait construite et c'est là que se ferait le "triage" des billots. D'immenses scieries pourraient être construites en cet endroit et l'on pourrait aussi descendre les billots aux moulins de Trois-Rivières, des Chaudières ou de Québec, soit en cages, soit dans des petites estacades fermées et traînées par des bateaux.

On voit tout de suite quels bénéfices immenses notre province en retirera. L'industrie de Trois-Rivières et de Québec profitera des développements du commerce de bois de l'Ottawa. Il est infiniment plus avantageux pour les marchands de bois de faire scier leurs billots dans les ports de mer au lieu de le faire scier dans le haut de l'Ottawa.

Pour peu que ce projet réussisse Québec va retrouver dans le commerce de bois une partie de la prospérité que lui a fait perdre la décadence de la construction des navires. Aussi on nous dit que les représentants de Québec se proposent de favoriser ce projet de toutes leurs forces. Nous espérons que ceux du district de Trois-Rivières en feront autant.

L'opposition ne peut venir que des propriétaires de moulins d'Ottawa et des personnes engagées dans le transport (forwarding) sur l'Ottawa. Les uns et les autres craignent de perdre l'espèce de monopole qu'ils exercent sur tous ceux qui font des billots au dessus des Chaudières. Ce n'est pas ce qu'ils diront, mais il est aisé de comprendre les motifs qui les aiment. Naturellement les piliers et les estacades auront des inconvénients, mais il y aura des portes pour livrer passage aux bateaux et aux radeaux. Et d'ailleurs doit-on tenir compte de quelques inconvénients secondaires en face d'une grande question d'intérêt

publie? Il s'agit, qu'on ne Poublié pas, d'une entreprise qui épargnera des millions à la principale industrie de notre pays.

On assure que M. Osear Dunn va prendre la rédaction du *Courier d'Ottawa* qui deviendrait quotidien. Certes, rien ne saurait nous être plus agréable. M. Dunn a toutes les qualités qui font le bon journaliste: instruit, sincère, ferme dans ses principes et formé à la publicité journalière par une expérience de plusieurs années et des études consciencieuses.

#### Echos d'Ottawa.

Le télégraphe nous donne une assez longue analyse de la séance d'hier qui a été fertile en incidents, comme on peut le voir. La séance de lundi a été orageuse et ne s'est terminée qu'à près de deux heures après minuit. La discussion a été sur la motion Huntington relative à l'union douanière et l'amendement—Galt. Tous les principaux membres ont dit leur mot, les uns pour, les autres contre. Sir John A. Macdonald a prononcé un de ses plus puissants discours et a fini par proposer en amendement à l'amendement de Sir Alex. Galt un autre amendement ainsi conçu:

"Que la Chambre tout en désirant que les marchés des autres pays soient ouverts à nos produits, pour augmenter sa prospérité, est d'avis que l'on ne peut arriver à ce résultat que par l'entente du gouvernement canadien et du gouvernement impérial; que toute tentative de négocier un traité avec un pays étranger sans le concours de l'Angleterre comme partie principale, doit échouer; qu'une union douanière avec les Etats Unis, si lourdement taxés aujourd'hui, ferait tort au Canada et constituerait une injustice envers l'Angleterre et affaiblirait les liens qui nous unissent à la mère-patrie

M. Tupper, M. Levisconte, M. Cayley, M. McCallum, M. Bolton, Sir George, ont pris tour à tour la parole et l'amendement du premier ministre a été emporté par 100 contre 58.

### Service Telegraphique,

SPECIAL AU "CONSTITUTIONNEL"

#### CANADA.

Ottawa, mars, 22.—La séance s'ouvrit à 10 heures. M. Storer présente une pétition pour l'établissement d'un canal Welland. M. Drew présente le rapport du comité sur le bill pour permettre à l'Ontario de percevoir des droits pour son navire. Sir George E. Cartier présente le rapport du comité des chemins de fer, un rapport sur l'état de la milice et aussi le "Code des Règlements," etc. publié dans la dernière *Gazette du Canada*. Sir F. Hincks présente le rapport du comité des banques favorable à la fusion de la *Canadian Bank of Commerce* avec la *Gore Bank*.

En réponse à Sir Alex. Galt, Sir John A. Macdonald a dit que le gouvernement attend de jour en jour une dépêche d'Angleterre et qu'il ne peut avant l'arrivée de cette dépêche livrer la correspondance relative aux pêcheries et en attendant il n'insistera point pour son bill.

Sir F. Hincks propose que la chambre concorde dans les résolutions du comité de toute la chambre relatives aux billets fédéraux. La première clause fut adoptée. A la seconde M. Cartwright revient avec son amendement pour faire disparaître l'ambiguïté qu'il peut y avoir sur le montant en espèces qu'il faudra garder pour tout billet émis. L'amendement proposant que le gouvernement garde en espèces 25 par cent du montant de billets, au lieu de 25 par cent de débiteurs. Sir Alex. Galt seconda l'amendement. Sir F. Hincks fait remarquer que c'était une erreur de croire que le gouvernement garderait moins d'espèces qu'il n'est dit dans la motion Cartwright. Il fut sa résolution et maintint que la signification en est claire et positive. Il prétend que son projet est infiniment plus sûr que celui de Sir A. T. Galt et de MM. Cartwright et MacKenzie et aussi que les actes précédents.

Sir Alex. Galt fit observer qu'on ne pouvait le blâmer pour ce qu'il a fait comme ministre des finances sans blâmer en même temps ses collègues. Puis il prétendit que le gouvernement cherchait à cacher sous une grande volubilité de mots le montant qu'il entend garder en espèces.

M. Tilley trouve les résolutions claires et les comprend parfaitement. M. Gibbs ne les trouve pas aussi claires, mais il pense que Sir Francis satisfierait tout le monde en disant le montant en espèces que le gouvernement gardera. Il croit d'ailleurs que l'amendement Cartwright ne va pas assez loin. Il faudrait que le gouvernement garderait 50 pour cent en es-

èces sur les premiers 5 millions de billets, 25 pour cent sur les autres 5 millions.

M. Street insiste pour que Sir Francis donne l'explication qu'on lui demande. Sir George Cartier prit la parole et souleva un débat amusant auquel M. Holton, Sir Alex. Galt et autres prirent part.

Enfin la chambre en vint au vote et la division sur l'amendement Cartwright donna le résultat suivant: Pour 59; contre 91.

A la séance du soir, M. Blake proposa de renvoyer les résolutions au comité avec instruction d'ajouter qu'il y aura une réserve en espèces proportionnée au montant de billets en circulation. Cette motion fut perdue. Pour 53; contre 62.

Le projet de loi pour la fusion des chemins de fer de Buffalo et du lac Huron passa.

La pétition de la compagnie du chemin de fer Grand-Ouest pour la construction d'un pont et d'un tunnel à travers la rivière Détroit a été renvoyée, excepté en ce qui concerne le tunnel.

M. McKenzie propose un amendement modelé mot pour mot sur l'acte de 1866:

"Que le Receveur-Général gardera en espèces, pour le rachat des *billets fédéraux*, un montant égal à 20 p 100 des billets en circulation, tant que cette circulation ne dépassera pas 5 millions de piastres; la réserve en débiteurs devant être de 25 p 100 pour toute somme dépassant 5 millions."

Après quelques observations de M. M. Dunkin et Wood, l'amendement a été perdu: Pour 53, Contre 92. La résolution principale fut alors adoptée sur division et Sir Francis déposa un projet de loi préparé en conséquence.

Le bill pour étendre le pouvoir des arbitres fédéraux a passé en comité général.

M. Dunkin ayant proposé la deuxième lecture du bill du recensement, M. Mackenzie dit qu'il approuve le bill, mais qu'il craint qu'il ne soit difficile de le mettre à exécution.

M. Blanchet pense que le mois de juin est la meilleure saison pour le recensement. Le bill est la une seconde fois.

Vendredi étant fête la chambre a décidé de se réunir samedi midi.

La chambre s'est alors ajournée à 10,20.

#### ANGLETERRE.

Londres, 22 mars.—L'Australie prend des mesures pour établir une route de communication avec l'Angleterre par San Francisco. Les importations de blé et de farine des Etats-Unis ont été plus considérables que de coutume.

A la Chambre des Communes, M. Monseil, sous-secrétaire d'Etat au bureau colonial, a déclaré que le titre honorifique conféré à M. Galt ne se rapportait nullement à la question de l'Indépendance du Canada. Le bill pour la répression en Irlande a été discuté. M. Moore a blâmé le cabinet et trouve sa conduite remplie d'inconsistance.

#### FRANCE.

Paris, mars, 22.—Le *Journal Officiel* publie une lettre de l'Empereur à M. Emile Ollivier. Il est expédient, dit l'Empereur, d'adopter toutes les réformes qui tendront à restaurer le gouvernement constitutionnel en France, afin de mettre un terme à ce désir immodéré de changement particulier à certains esprits qui cherchent à troubler la paix publique. Un nombre des réformes il suggère l'arrestation des étrangers suspects, le pouvoir sommaire aux magistrats de les arrêter et une stricte surveillance de la presse. Il approuve les clauses pour indemniser les familles des victimes de la violence et l'autorisation d'arrêter les témoins fugitifs.

L'Empereur conjure M. Ollivier de s'entendre avec ses collègues pour présenter un projet de loi qui reconnaisse les droits du Sénat et soit d'accord avec la plébiscite de 1852.

Les ouvriers du Creuzot sont encore en grève, mais on ne signale aucun désordre.

Tours, 21.—La Haute Cour de Justice a été organisée ce matin; elle a tenu sa première séance aujourd'hui au milieu d'un immense concours d'auditeurs, on remarquait à l'audience la famille de Victor Noir. A dix heures et demie le jury fut appelé, formé et assermenté.

Sitôt après, le prince Napoléon, l'inculpé, parut en cour, escorté d'un capitaine de la gendarmerie. Le moment était solennel. Le greffier lut l'acte d'accusation. A la question de coupable ou non, le Prince répondit non avec beaucoup de calme et de sang-froid. Ses instruments du fait inculpé furent déposés sur la table. Ce sont un pistolet, une canne, un chapeau et deux cartes. Le président du tribunal fit une éloquente adresse au jury. L'avocat pour la partie civile demanda que la Cour exige la présence de M. Rochefort; le tribunal répondit qu'il va donner des ordres à cet effet.

Le premier témoin examiné a été

Boisteau, un commissaire de police; il certifie avoir pris la déposition du Prince siôt après les coups de feu.

Vint ensuite le secrétaire du commissaire de police qui corrobore sa déposition.

Le troisième témoin est M. de Fonville. Sa déposition suspendit tout l'auditoire à ses lèvres; les transcriptions ont été des plus sérieuses. Paschal Grousseau apparut ensuite escorté par deux gendarmes. Ses réponses aux questions posées, étaient si irrévélentieuses, que la cour refusa de continuer plus longtemps son examen; elle le condamna pour mépris de cour et il fut renvoyé en prison.

#### ESPAGNE.

Madrid, 22.—La résignation de l'amiral Topete a été acceptée. Le journal *Iberia* se dit informé que John Bright va faire son possible pour que Gibraltar soit rendu à l'Espagne.

#### ALLEMAGNE.

Stuttgart, 22.—Les ministres ont donné leur démission parce que le roi ne veut pas consentir à la réduction de l'armée.

#### ETATS-UNIS.

New-York, 23.—John Savage publie une adresse aux fédérés et s'oppose à une attaque contre le Canada.

Washington, 22.—La souscription pour venir en aide à la famille de feu M. Stanton s'élève à \$150,000.

Philadelphie, 22.—On rapporte une terrible explosion dans la houillère de Schuylkill. Plusieurs personnes tuées et blessées.

#### MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 23, 10. A. M.—Or. 112 1/2.—Change 8 1/2.

Montréal, 23.—Greenback achetés à 11 et vendu à 11.

Argent dur acheté à 5 et vendu de 4 1/2 à 4 3/4.

Les 5,20 vendus de 108 1/2 à 110.

#### Chronique Montreaisoise.

17 Mars 1870.

Je ne crois pas me tromper en disant que M. David n'est pas satisfait de sa dernière. Je ne voulais pourtant pas lui faire de la peine, à ce brave et bon jeune homme, mais que voulez-vous? il est d'une susceptibilité, ah! mai d'une susceptibilité incroyable.

Vous devez me remercier pourtant de ma dernière chronique, amis lecteurs, car c'est à elle que vous devez d'avoir eu un échantillon du style de M. David. Si j'avais cru pouvoir faire des compliments à David, par modestie il n'aurait rien dit, mais je lui ai dit certaines petites vérités et il n'a pas trouvé cela de son goût. C'est tout naturel et je pardonne bien volontiers à M. David, je le lui pardonne, d'autant plus volontiers, que s'il n'est pas orphelin il est assez vieux pour l'être.

Ce Charles Ouimet, en voilà un misérable qui a du malheur, par exemple.

Imaginez-vous, lecteurs, qu'il est le fils d'un homme universellement estimé et sincèrement regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Le Père de ce Charles Ouimet est maintenant au cimetière, mais quoi qu'il y ait déjà près de seize ans qu'il y dorme son dernier sommeil, les âmes vraiment patriotiques n'ont pas oublié les services qu'il a rendus dans ces temps heureux, où le malheur rendait les Canadiens frères et où l'envie qui règne en maîtresse aujourd'hui, faisait place à la joie que l'on éprouvait de voir réussir un compatriote.

Puis ce scélérat de Charles Ouimet, il est coupable d'un grand crime, aux yeux de certains individus; quand on pense que ce gueux là a l'audace d'être le neveu de son oncle.

Oh! tenez, vous tous qui avez le bonheur de ne pas connaître ce misérable Charles Ouimet, remerciez-en le ciel, et si jamais ce monstre passe dans vos riantes campagnes, fermez bien vite les portes de vos maisons.

Car Poncel de ce neveu, ce n'est, ni plus, ni moins que le Procureur-Général de la Province de Québec, un poste que M. David aurait si bien rempli pourtant, et qu'il ne remplira peut-être jamais! oh! mon Dieu, que les choses vont mal!

La plaidoirie est commencée depuis ce matin dans la cause Guibord, MM. R. Laflamme et J. Doure, représentent la poursuite.

MM. F. Cassidy, C. R., Jetté et Trudel conduisent la défense.

L'Hon. M. le juge Charles Mondelet est sur le Banc.

Cette cause attire une foule de spectateurs au Palais de Justice.

M. Laflamme a ouvert la discussion et a parlé pendant toute la séance d'aujourd'hui avec une érudition qui ne s'est pas démentie un seul instant.

On peut, avec raison, reprocher à M. Laflamme une certaine nonchalan-

ce, un laisser-aller qui n'est pas gracieux du tout. Mais quand cet avocat est pleinement entré en matière, lorsqu'il possède bien son sujet et qu'il se sent compris, il parle avec une éloquence admirable.

M. Laflamme a pour lui le grand mérite de parler le français très-correctement; lorsqu'il veut s'en donner la peine, sa phrase est bien tournée et s'il hésite parfois, c'est parcequ'il faut la chaleur de la discussion pour réveiller chez lui ce beau talent oratoire, qui sommeille souvent, mais qui sait se montrer lorsque le besoin s'en fait sentir.

M. J. Doure devra parler demain, à son tour.

Ce Monsieur Jouit, à Montréal d'une grande réputation, justement acquise.

M. Doure n'est pas orateur, mais c'est un homme de cabinet, dont les conseils sont toujours précieux.

M. F. Cassidy, qui vient encore de s'acquiescer des droits à l'Administration publique, par sa savante plaidoirie dans la cause de Lemoine et Lomas, est, comme je l'ai déjà dit, l'un des avocats de la Défense.

On s'attend de la part de M. Cassidy à l'une de ces plaidoiries, comme lui seul sait en faire et je regrette d'être dans la nécessité de m'absenter de ma ville natale, car j'en aurais été heureux de donner aux lecteurs du *Constitutionnel* un petit compte-rendu de cette plaidoirie ou tant de belles choses seront si bien dites.

MM. Jetté et Trudel, sont tous deux, au début de leur carrière. Ils ont tous deux du talent et de l'intelligence, ils méritent de réussir et comme d'autres qualités ils joignent l'amour du travail, ils sont certains de réussir.

#### L'Hiver est revenu. Il neige.

Pauvres Montréalais! nous avons pensé pendant quatre ou cinq semaines que les beaux jours étaient arrivés, plusieurs d'entre nous, s'étaient achetés un chapeau neuf, et voilà que depuis ce matin, il nous faut retourner à la fourre ou au moiton de Perse.

Oh! c'est très contrariant cela, surtout quand, comme moi, on a acheté un chapeau de feutre, à la dernière mode, un chapeau magnifique, fait dans la rue noire Dame de cette ville, à la mode de Paris. Un chapeau comme on en voit souvent avec lequel je ne suis pas moins joliment habitué. Dire que je serai peut-être cinq ou six jours sans pouvoir le porter cet amour de chapeau, je ne sais pas si vous êtes sensibles, vous autres, mais pour moi, cela me tend le cœur.

La Cour Criminelle s'ouvrira ici le vingt-quatre courant, sous la présidence de Son Honneur le juge Bradley.

L'écrasé est très nombreux, mais il n'y a que que peu de causes importantes.

Le prisonnier Chenette est extrêmement faible depuis qu'il est en prison et le gendarme disait dernièrement, à son défenseur, que si le procès ne se fait pas bientôt, la mort lui enlèverait son client.

Pauvre vieillard qui a vécu assez longtemps pour courir le risque d'aller terminer en prison une carrière des plus honorable. Dans tous les cas, les esprits sont bien disposés en sa faveur, et le jury l'acquittera, selon toute probabilité.

Un grand nombre de voleurs tendent vers mon ami Chapeau des mains suppliantes, seulement la plupart de ces mains sont vides, heureusement que Chapeau est bon garçon et qu'il se rappelle que la charité n'a pas de fin.

Les bénédictions du Seigneur sont une bien belle chose pour notre bien-être en ce monde, mais quel dommage qu'il soit contre les us et coutumes de cette charité, de payer notre pension avec cette monnaie là.

#### BEAVER-HALL.

#### FAITS DIVERS.

La cour de circuit a été ouverte hier, sous la présidence de l'honorable juge Polette.

Après plusieurs journées d'une température à fondre la neige dans une semaine, nous avons enfin une bordée ce matin. C'est l'hiver des corniches, disent ceux qui croient que nous aurons le printemps de bonne heure.

—MM. P. E. Dupont et J. U. Tessier, du diocèse des Trois-Rivières, ont reçu dimanche dernier, dans la Chapelle du monastère du Précieux Sang l'Ordre Sacré de la Prétrise des mains de Mgr. l'Evêque de Germainopolis, assisté dans cette cérémonie de M. le G. V. Moreau, et de M. Richard, Directeur du Collège des Trois-Rivières. On nous informe que MM. Dupont et Tessier, doivent continuer à enseigner au Collège des Trois-Rivières.—*Courrier de St. Hyacinthe.*

Mardi, un accident a encore retardé le convoi d'Arhabaska à Aston pendant une couple d'heures.

M. Alexis Laliberté, avocat, ancien élève de Nicolet et de l'Université Laval, est décédé à Lotbinière, samedi dernier.

Les Zouaves arriveront probablement à Montréal dans sept ou huit jours. On fait de grands préparatifs pour recevoir M. Alphonse Belle-mare à la fois pour la circonstance une fois que M. J. B. LaBelle a mis en musique et dont on fait les plus grands éloges.

Le Moniteur Acadien dit : Il est prouvé que Sa Grâce Mgr. l'Archevêque d'Halifax recevra un des chapeaux de cardinal qui sont disponibles.

La seigneurie de Matapédia, sur la ligne du chemin de fer en colonie, a été vendue à des américains pour la somme de \$50,000. Il y a du beau bois sur les terres de ce domaine.

AVIS SPECIAUX.

COMMENT VIVRE ET COMMENT MOURIR. C'est une chose facile pour un malade de se donner la mort par des purgatifs minéraux aigus; mais il est également en son pouvoir de recouvrer la santé et la force en recourant au seul remède qui restaure les fonctions dérangées de la digestion et qui expulse les conditions de la névralgie. Dans les maladies sans affaiblissement il trouvera ce grand Pilsner sucré de Bristol qu'on cherche depuis un temps immémorial, mais en vain. Elles sont recommandées aux dyspeptiques, aux constipés, aux bilieux, aux rhumatismaux, aux hydrophobes, aux malades à tons ceux qui souffrent de maladies provenant de l'estomac, du foie ou des entrailles, comme un moyen de guérison permanente et infaillible. Dans toutes les maladies d'un caractère chronique (particulièrement dans les névralgies, les maladies du foie, l'hydrophobie et la rage) ou dans celles dont les symptômes sont le caractère distinctif la Sarspareille de Bristol, pour enrichir et purifier le sang peut être employée avec un avantage infini avec les pilules. Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats.

Cure Remarquable.

DEVINS & BOLTON, Droguistes, près le Palais de Justice, Montréal, ont reçu la lettre suivante :

MESSEURS. La présente est pour certifier que moi, M. J. Nolin, âgé de 40 ans, femme de M. Heroux, Notaire Public, j'ai souffert pendant une année de violentes palpitations du cœur, de frissons soudains, d'alternatives extrêmes de froid et de chaud dans diverses parties du corps, avec de grandes douleurs, particulièrement dans les bras; mon pouls était très variable—très lent ou très vif; j'éprouvais fréquemment une tendance à m'évanouir, avec une sensation de suffocation; mon sommeil était trouble; j'étais très irritable et très abattu. J'appelai plusieurs médecins sans obtenir aucun bon résultat, et tous finirent par me déclarer incurable. En juillet dernier, je vis dans les journaux la mention de la SAISEPAREILLE DE BRISTOL, "LE SANG C'EST LA VIE." J'en achetai 5 bouteilles à votre magasin, et dès la première dose je me trouvais soulagé. Une substance semblable à du sable très fin sortit en quantité de mes jambes, après quoi je recouvrai mes facultés presque perdues et me vis délivrée de mes douleurs, de mes frissons, de mes palpitations, parfaitement guérie en un mot dans l'espace de six semaines. Je suis convaincue de la supériorité de ce remède sur tous les autres et crois de mon devoir de le recommander à tous ceux qui souffrent de maux semblables.

(Signé) M. J. NOLIN HEROUX, EMMELBAIN ROY, Négociant, M. HEROUX, N. P. LA PRAIRIE, SEPT. 20, 1862.

MARCHE DE TROIS-RIVIERES.

Table with 3 columns: Item, Price per unit, Total price. Includes items like Farine, Blé, Pois, Orge, Avoine, etc.

William Blair, ci-devant de la Pointe du Lac, aujourd'hui de Springfield, Mass. vs. Johny Garceau, des Forges St. Maurice, St. Etienne; une terre dans la Pointe du Lac; vente le 30 mars, à la porte de l'église de la Pointe du Lac.

PAIN KILLER.

REMEDIE INTERNE ET EXTERNE POUR LA GUERISON DES Crampes et douleurs dans l'Estomac. Pour Meurtrissures, Brûlures, Teigne, Entorses, Enflures des Articulations, Maux de Dents, Eruptions sur la Face, Névralgie et Rhumatisme. MAUX DE GORGE, RHUMES SUBITS, TOUX, Etc. Faites en usage dans tous ces cas et ne faites rien sans lui. Prenez garde aux Contrefaçons! Vendu par tous les Pharmaciens. PERRY DAVIS & FILS, Propriétaires MONTREAL. Trois-Rivières, 1er août 1868.—3m.

PROCLAMATION.

LE SOUSSIGNE offre en vente \$20,000 d'Épicerie pour argent dur au pair. JAMES SHORTIS. Trois-Rivières, 4 mars 1870.

A VENDRE

Plusieurs cents cordes de BOIS FRANC de 3 pieds, livrables à St. Etienne, à la jetée de G. A. Gouin, Ecr., ou à Trois-Rivières. Conditions libérales. ULD. BRUNELLE, N. P. St. Etienne, 16 mars 1870. 116

PROVINCE DE QUÉBEC

District de Trois-Rivières

Cour de Circuit.

Pour le District de Trois-Rivières. Le dix-septième jour de mars, mil huit cent soixante-dix.

EN VACANCE.

No. 1120.

NORBERT PAQUIN, de la paroisse de St. Maurice, commerçant, Demandeur,

vs. STEPHANIE BEAUDET, de la dite paroisse, menuisier, Défendeur,

Et JOSEPH MEDARD MORIN, de la cité de Trois-Rivières, hôtelier, Tiers saisi.

Sur motion de Louis D. Paquin, Esquier, Procureur du Demandeur en cette cause, il est ordonné en autant qu'il appert par le rapport de Charles Joseph Onésiphore Legendre, un des huissiers jurés dans le district de Trois-Rivières, de la Cour Supérieure, pour le Bas-Canada, au dos de la sommation en cette cause, et par l'affidavit de Diomedé Comtois, de la paroisse de St. Maurice, cultivateur, produit par le dit demandeur, que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit district de Trois-Rivières, que le dit Défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le journal le "Constitutionnel" et deux fois en langue anglaise dans le journal "The Lumberman", tous deux publiés en la cité de Trois-Rivières, de comparaître en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaître en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action, dans le dit délai, il sera permis au dit Demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié N. A. DUBERGER, Député G. C. C. District de Trois-Rivières.



PROVINCE DE QUÉBEC

District de Trois-Rivières

Cour de Circuit.

Pour le District de Trois-Rivières. Le dix-huitième jour de mars, mil huit cent soixante-dix.

EN VACANCE.

No. 1173.

NORBERT PAQUIN, de la paroisse de St. Maurice, commerçant, DEMANDEUR,

vs. STEPHANIE BEAUDET, de la cité de Trois-Rivières, menuisier, DÉFENDEUR,

Et JOSEPH MEDARD MORIN, de la cité de Trois-Rivières, hôtelier, Tiers-saisi.

Sur motion de Louis D. Paquin, Esquier, Procureur du Demandeur, il est ordonné en autant qu'il appert par le rapport de C. J. Onésiphore Legendre, un des huissiers jurés dans le district de Trois-Rivières, de la Cour Supérieure, pour le Bas-Canada, au dos de la sommation en cette cause, que le Défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit district de Trois-Rivières, que le dit Défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le journal le "Constitutionnel" et deux fois en langue anglaise, dans le journal "The Lumberman", tous deux publiés en la cité de Trois-Rivières, de comparaître en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaître en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit Demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut. Certifié N. A. DUBERGER, Député G. C. C. District de Trois-Rivières.

CHAPEAUX & PELLETERIES !

LE soussigné informe le public et ses amis qu'en attendant le 1er mai il tient, dans le magasin de G. E. Fortin, voisin du marché, en face de John McDougall, un assortiment de CASQUETTES, FEUTRES, CHAPEAUX DE SOIE, achetés aux meilleures manufactures et qu'il vendra au PLUS BAS PRIX possible. Il se chargera, à des conditions faciles, de CONSERVER LES FOURRURES pendant l'été et PAIERA POUR LES PELLETERIES BRUTES LE PLUS HUIT PRIX EN ARGENT COMPTANT. La longue expérience que le soussigné a acquise chez MM. Balcer est une garantie pour le public et doit lui mériter l'encouragement.

LOUIS LESIEUR, Rue des Forges, en face du magasin de M. McDougall. Trois-Rivières, 21 mars 1870. 117

A VENDRE

20,000 BOTTES DE FOIN pressé à la presse hydraulique. Balles de 300 à 400 lbs. de 2 1/2 pieds carrés. S'adresser au soussigné, OLIVIER DUVAL, Banquier. Trois-Rivières, 18 mars 1870. 116

CORPORATION

DES TROIS-RIVIERES.

LES personnes qui désirent obtenir des licences d'AUBERGES sont notifiées que leurs REQUÊTES au CONSEIL pour demander les certificats nécessaires, seront reçues à mon bureau jusqu'à LUNDI, le VINGT-HUIT du courant, et pas plus tard. J. G. A. FRIGON, Sec. Trésorier. Trois-Rivières, 16 mars 1870. 8-115

AVIS.

UN Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, en date du 4 Février 1870, publié dans la Gazette du Canada du 12 du même mois, autorise le pré-lèvement de certains péages sur tout vaisseau s'arrêtant à aucun des quais ci-après nommés, et sur tous effets et marchandises qui seront déposés sur ces quais ou qui en seront enlevés savoir: A Rimouski Rivière du Loup, Rivière Ouelle, Malbaie, Eboulements, L'Islet, et Berthier.

F. BRAUN, Secrétaire. Ottawa, 11 mars 1870. 4-115

HISTOIRE

DE TROIS-RIVIERES.

La première livraison vient de paraître. Elle renferme 126 pages et 3 gravures tirées hors texte.—On s'abonne chez: Ms. Dufresne, frères, libraires Trois-Rivières, B. Maureault, notaire..... Gentilly, M. le Dr. Dufresne..... St. Stanislas, M. A. Lord..... Yamachiche, E. Sénécal, imp.-éditeur..... Montréal, M. J. Tassé, (la Minerve)..... Montréal, M. J. Frigon..... St. Maurice, M. le Dr. Gremer..... St. Maurice, M. E. Brassard Avocat..... Sorci, M. T. E. Normand, Cap de la Magdeleine, P. Z. Cormier..... Sherbrooke, Dr. Lacerte..... Yamachiche, M. L. D'Argy..... St. Zéphirin de Courval, V. F. X. St. Arnaud..... Ste. Geneviève, E. M. Hart courtier..... Trois-Rivières, G. B. Houlliton do. do. do. do. A. J. Martineau..... Champlain, A. O. Houle, Notaire..... St. Célestin, Dr. Bald..... St. Barnabé, L. O. Mauraull..... St. Simon "Bagot" A. Laperrrière, Biblio. du Parlement, Ottawa A. Desautiers, M. P. P., Maskinongé, Garant & Trudel..... Québec

Les livraisons seront expédiées au fur et à mesure qu'elles paraîtront. Les agents sont autorisés à recevoir l'argent des souscripteurs par sommes de \$2, \$1 et un écu, au gré des personnes qui voudraient opérer des paiements périodiques. BENJAMIN SULTE.

CRINOLINES

CRINOLINES

J. F. V. BUREAU, Manufacturier de Crinoline de tous les prix en gros. Rue Notre-Dame TROIS-RIVIERES

Dr. Page Dentiste

Et agent DE PIANOS, MELODIUMS ET MACHINES A COUDRE, OFFICE au-dessus du magasin de LOUIS BRUNELLE & Frère, Rue Platon. Trois-Rivières. 1 janvier 1870.

Acte concernant la Faillite

1864-1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

DANS LA COUR SUPERIEURE,

Dans l'affaire de JOSEPH DELAUNAY, commerçant de la paroisse St. Etienne

FAILLI.

AVIS est par le présent donné que le vingt-huitième jour de juin prochain, à dix heures de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné Téléphore Eusèbe Normand, Syndic dans cette affaire, s'adressera à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

T. E. NORMAND, Syndic.

P. E. PANNETON, son procureur ad litem.

A VENDRE.

1°. UNE bonne maison en brique, avec hangard, étable, écurie, etc., etc., sur un terrain de soixante-sept pieds de front, sur deux arpents de profondeur, dans le joli village de St. Pierre les Becquets. Cette maison, ci-devant la propriété de feu le Dr. Fournier, est située dans un poste également avantageux pour un marchand, un homme de profession, ou pour quelqu'un qui voudrait se procurer à bon marché une belle résidence de campagne.

2°. Au deuxième rang de la même paroisse, un terrain de quinze arpents en superficie, traversé par la Rivière aux Originaux, avec un bon et grand moulin à scies, construit par feu W. Demers, Ecr., dans le but de pouvoir être transformé, plus tard, en moulin à farine, ou employé à tout autre usage.

La chaussée est solide et en bon état. Il y a aussi sur le même terrain, une maison, grange, étable, etc., en bon ordre. Titres incontestables. Prix très-moderés. Pour les conditions, s'adresser à T. FOURNIER, AVOCAT, Québec, Rue Des Jardins, No. 11. 28 janvier, 1870. 95

Assortiment Général.

DENECHAUD & DAGNEAU,

MARCHANDS DE PROVISIONS & d'ÉPICERIES, RUE DU PLATON,

Remercient le public et leurs amis de l'encouragement qu'ils en ont reçu et prennent la liberté de les informer qu'ils ont en mains, cet automne, un stock plus considérable que par le passé, consistant en LARD, FLEUR, POISSON, Vins et liqueurs de toutes espèces, COGNAC, BIERE de Montréal Et de Québec, etc.

Assortiment Général.

BIEN-ETRE ET CONFORT.

L'avantage d'une vue parfaite !

Il n'y a rien qui vaille une vue parfaite, et on ne peut avoir une vue parfaite qu'en faisant usage de LUNETTES PARFAITES. On sait combien il est difficile de s'en procurer.

MM. LAZARUS & MORRIS

Oculistes et Opticiens

HARTFORD, CONN., Fabricants des célèbres Lunettes perfectionnées, après des années d'expérience, d'efforts et de dépenses, ont pu produire ce Grand Desideratum.

Lunettes parfaites, qui ont été vendues à profusion dans les Etats-Unis, l'île du Prince-Edouard et la Puissance du Canada, durant les neuf dernières années.

Ces célèbres lunettes perfectionnées ne fatiguent jamais les yeux et durent des années sans changer.

Seul Agent pour le district de Trois-Rivières: W A. J. WHITEFORD

Horloger

BIJOUTIER,

RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES. 25 Sept. 1869.

GRAND TRONC.

TOUS les jours, dimanches exceptés, les chars laissent, à QUATRE HEURES, P. M. le débarcadere Doucette, vis à vis Trois-Rivières, pour Arthabaska, Montréal, Québec, le Haut-Canada et les Etats-Unis. Le bateau laisse notre quai une heure avant le départ des chars. Trois-Rivières 18 Nov. 1869. 67

Chaussures !

Ghaussures !

M. CHS. ROBITAILLE, ARCHAND DE CHAUSSURES, Rue du Platon, Ayant acheté un fonds de Banquieroute de 5,000 Paires de CHAUSSURES DE Toutes sortes, LES OFFRE EN VENTE A 12 POUR 100

A plus bas prix que sur le marché en gros de Montréal. Il sollicite une visite à son établissement, surtout de la part des marchands de la campagne. Trois-Rivières 10 Sept. 1869. 42

Ménagez votre vue !

Myopes et Presbytes, venez voir. Le soussigné désire informer le public qu'il a reçu un nouvel assortiment de LUNETTES PERFECTIONNÉES de LAZARUS, MORRIS ET CIE. Il espère que la satisfaction qu'il a donnée jusqu'à présent à ceux qui en ont acheté sera un gage d'encouragement pour l'avenir.

W. A. J. Whiteford, HORLOGER ET BIJOUTIER, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières, 16 novembre 1869. 73

M. G. E. BISTODEAU

PAROISSE DE ST. MAURICE. Informe le public et ses amis que dès le printemps il aura constamment en main de la Chaux de St. Maurice

Pour en fournir à toutes les personnes qui voudront bien s'adresser à lui. St. Maurice, 12 janvier 1870. 88

Pilules Végétales

SUCRÉES DE BRISTOL, LE GRAND REMÈDE Pour toutes les Maladies DE L'ESTOMAC, DES INTESTINS, ET DU FOIE.

Renfermées dans des fioles de verres et garanties pour se conserver dans tous les climats.

Ces Pilules sont préparées expressément pour opérer, de concert avec la loi du Purificateur du sang, la Salsepareille de Bristol, dans toutes les affections provenant d'humeurs vicieuses ou d'un sang impur. Les malades les plus abandonnés ne doivent pas désespérer. Sous l'influence de ces deux grands remèdes des maladies considérables, connues jusqu'ici comme incurables, disparaissent promptement et d'une manière permanente. L'ans les maladies suivantes, ces Pilules sont le remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait jamais été préparé. On doit y courir sans retard. Maladies de foies, Hémorroïdes, Constipation, Indigestion, Maux de tête, Dyspepsie, Hydrophobie.

Depuis bien des années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'on les recommande à ceux qui souffrent. Elle est composée des Extraits de Baume Végétaux les plus coûteux, les plus purs et les plus excellents en raison de leur prix élevé. La combinaison de leurs propriétés médicales est celle que, même dans les maladies les plus invétérées et les plus graves, où d'autres remèdes avaient échoué, ces Pilules extraordinaires ont effectué des cures promptes et radicales. Trois-Rivières, 1 mai 1868

A VENDRE

ARGENT COMPTANT OU A CRÉDIT.

Une terre de six arpents sur vingt, dans la paroisse de St. Zéphirin de Courval, bien boisée en pin à billots et en grosses épinettes rouges, pour bois plat; ce bois peut être mis sur la Rivière St. François ou la Rivière Nicolet, et même sur une petite rivière qui passe à un arpent de cette terre, et qui tombe dans la Rivière Nicolet. Aussi une autre terre de 90 arpents, dans la même paroisse, sur la Rivière St. François, dont la moitié environ est en terre faite et le reste en bois debout. Pour les conditions s'adresser au Soussigné. M. E. HART. Trois-Rivières, 10 Dec. 1869. 77

S. McCLUNG,

Horloger et Bijoutier, PORTE VOISINE DE V. Gudet, Ecr., N. P. RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.

DESIRE informer le public qu'il offre constamment en vente un grand assortiment de Montres en Or et en Argent, du meilleur goût et de toutes les grandeurs. Ceux qui désirent avoir une montre de première qualité feront bien de s'adresser à lui, car il possède un bel assortiment, fait par lui, sur commande, par ses amis en Europe, d'une qualité supérieure, plus solide et plus durable que les montres ordinaires. Et pour la beauté et l'élégance du dessin, la durabilité et la précision, elles ne peuvent être surpassées. Ses meilleures montres portent le nom de S. McClung, comme garantie de leur supériorité. On trouvera à son établissement le plus vaste et le plus riche assortiment de bijouteries qui ait jamais été offert en vente à Trois-Rivières. Letout à des prix très réduits.

M. S. McClung a travaillé dans les premières manufactures d'Europe, aussi est-il possesseur d'un assortiment d'outils les plus variés et les plus complets, il se charge de réparer toutes les montres confiées à ses soins aussi promptement et au même degré de perfection qu'on peut le faire en Europe, à Londres ou à Paris, et à des prix très MODERES.

MANUFACTURE HYDRAULIQUE

DE MARBRE

DU CANADA, R. Forsyth, Importateur et manufacturier de manteaux de cheminées en marbre et en ardoise, de planches en ardoise et en marbre, tuiles, mosaïque, tuiles écoustiques, garnitures de plomberie et d'ameublement, murs, corniches, fonts baptismaux, etc. Monuments en marbre et en granit écossais Bureau, 130, rue Bleury, coin de la rue orchester, Montréal. 5 août 1869. a-13

Collecteur ou Agent.

M. Hercule Perrin, demeurant à St. Stanislas, Rivière des Envies, Comté de Champlain, huissier de la Cour Supérieure et Inspecteur, pour le District de Trois-Rivières, de la Société Permanente de Construction de Montréal, offre ses services, aux gens d'affaires, à des conditions libérales comme collecteur ou Agent &c. M. Perrin, pourra produire, au besoin, toutes garanties et certificats qu'on pourra exiger de lui. St. Stanislas, 16 juin 1869. 7

Max. Gauthier,

RUE DU PLATON. LE propriétaire de cet Hotel, tout en remerciant ses amis et le public voyageur pour l'encouragement passé, les informe que ses vins et liqueurs sont toujours de 1ère qualité, ses chambres confortables, sa table servie des prix très bas. Il espère, comme ci-devant avoir sa part du patronage public. Trois-Rivières, 1 juin 1868. 1

HOTEL ST.-MAURICE.

Joseph Dufresne, Fils. INFORME ses amis et le public voyageur qu'il vient d'ouvrir son hotel dans la maison de brique, à trois étages, rue de l'Église, presque en face de L'Hotel Farmer. La table sera bien servie, les liqueurs de premier choix et les chambres bien aérées; de bonnes écuries sont attachées à l'Hotel St.-Maurice et le propriétaire s'occupera avant tout du confort, de ses pratiques. JOSEPH DUFRESNE, Propriétaire. Trois-Rivières, 1 juin 1868.

# GRANDE NOUVELLE !

Le Soussigné a reçu une quantité de **MARCHANDISES SECHES** achetées aux enchères des dernières grandes faillites de Montréal, consistant en

- Robes de soie,
- Etoffes à robes,
- Drap pour manteaux, Winsay,
- Tweed canadien, Indienne,
- Shirting et Coton jaune.

Le tout à 12 p 100 au-dessous du prix de gros.

**THEOPHOR LORD.**

Trois-Rivières, 29 Nov. 1869.

## LA POMPE SUBMERGEE

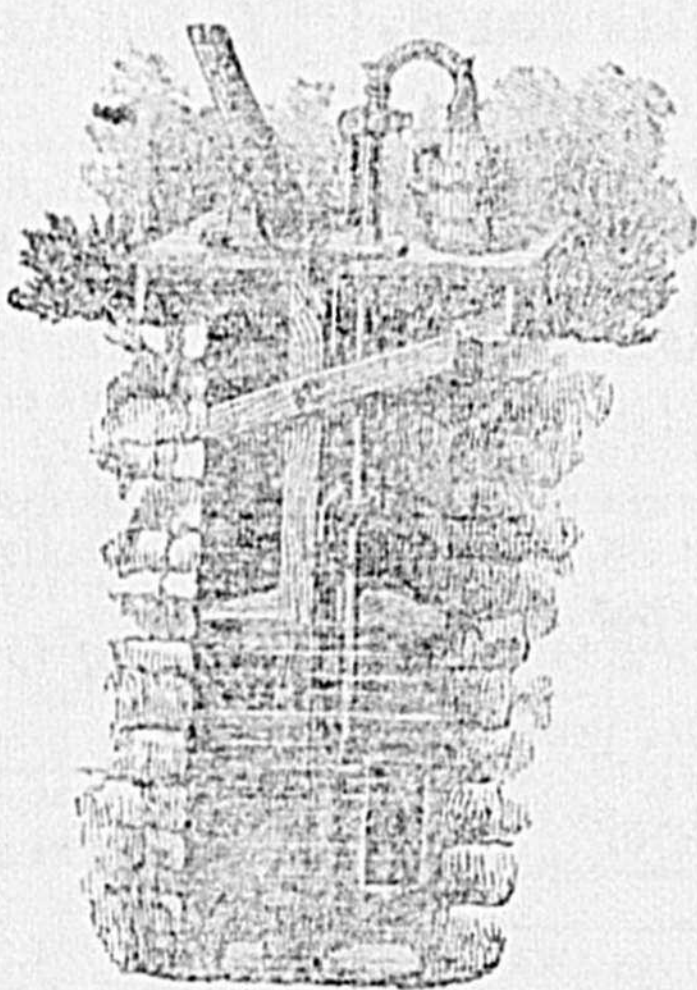
POUR

INCENDIES, MAISONS, FERMES, MOULINS, MANUFACTURES, ETC., ETC.

Pour arroser les Jardins, laver les Fenêtres et les Voitures.

MANIÈRE DE LA MONTER

**ASPIRANTE**  
ET  
**FOULANTE,**  
A l'épreuve du froid.  
**POMPE de FORCE,**  
Particulièrement  
**ADAPTEE**  
**AUX PUIES**  
**PROFONDS**



La plus simple, la moins coûteuse, la plus puissante, la plus durable, la plus sûre de toutes les pompes connues.  
Puissance : de 15 à 500 gallons à la minute.

POMPES DE PUIES.

**SIMPLICITÉ.**—La pompe entière n'est composée que de quelques parties qu'un ouvrier ordinaire peut ôter et remonter.

**PURETÉ.**—Comme cette pompe est toujours submergée, elle est parfaitement lubrifiée et il n'est pas besoin d'entourer d'étoupe le piston. Celles qui sont galvanisées résistent à l'action de la plupart des acides ou des alcalis, mieux que tout autre métal ordinairement employé pour les pompes ; sans compter qu'elles ne donnent aucun goût mauvais à l'eau, mais qu'étant placées au fond d'un puits, elles fournissent toujours la plus froide eau.

**ELLE NE GÈLE JAMAIS.**—Parcequ'il ne reste pas d'eau dans le tuyau, quand elle ne fonctionne pas.

**PUISSANCE.**—Elle excède en force toute autre pompe. Pourvue d'une hose elle peut lancer un jet d'eau à une hauteur de 60 à 125 pieds, avec un seul homme pour la mettre en opération : ce qui la rend spécialement précieuse pour éteindre les incendies, laver les wagons, arroser les jardins, les pelouses, &c., prenant l'eau à une grande profondeur. Un enfant peut la faire fonctionner avec une facilité comparative grande.

**BON MARCHÉ.**—Proportionnellement à sa capacité jointe au fait qu'elle ne se dérègle rarement ou presque jamais, elle surpasse toutes les autres pompes DE MOITIE au moins, sous le rapport de l'économie.

N. B.—Les ordres adressés à J. E. Barnaby, Trois-Rivières, recevront une attention immédiate.

**S. B. SCOTT, & Cie.,** Agent, 345, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.  
**J. E. Barnaby,** Sous-Agent, HOTEL FARMER, TROIS-RIVIERES.

## GRANDE REDUCTION !

AU MAGASIN DE

**L. E. GERVAIS.**

A L'ENSEIGNE DU

NOUVEAU



BLANC

Rue Notre Dame.

Tout l'assortiment valant plus de \$30,000 et consistant en

- Draps, Casimirs, Tweeds canadiens, Imitation de mouton, Ettoffes à manteau, Mérinos français, Ettoffes à robes, Winceys, etc., etc.
- SERA vendu à une **GRANDE REDUCTION**, d'ici au **PREMIER FÉVRIER** prochain ; de plus, toute personne achetant pour \$10 et au-delà, au comptant, aura droit à un escompte de 5 par cent. Un grand nombre de coupons accumulés pendant les deux dernières saisons, seront vendus à un grand sacrifice. Trois-Rivières, 6 décembre 1869.

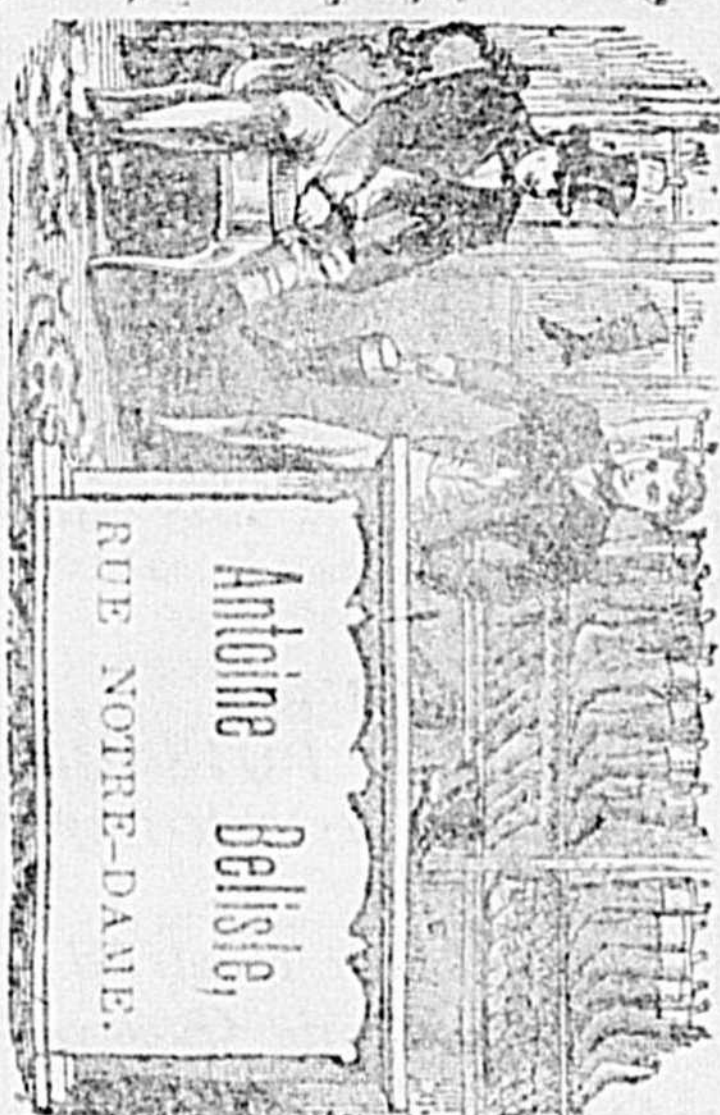
**J. O. H. CRAIG,** MARCHAND.

ENCOIGNURE DES RUES NOTRE DAME ET DES FORGES.

ETABLISSEMENT considérable de marchandises d'étape et de gout ; Ire qualité de draps et casimirs, flanelles ca grande variété ; gants, rubans, parasols et fleurs artificielles etc.

Médecines à patentes et parfums les mieux choisis. Trois-Rivières, 1 juin 1869.

**Le soussigné informe le public qu'il a ouvert UNE BOUTIQUE de**  
**Cordonnier & Bottier,**  
Rue Notre-Dame.  
Dans la maison de pierre antérieurement occupée par le **« HOLLANDER ANGLAIS »** et il compte sur une part de patronage de ses amis et du public.  
Chaussures pour dames et pour enfants dans les dernières modes. Contraintes exécutées avec soin et ponctualité.  
Trois-Rivières 25 Oct., 1869



**Russell House,** OTTAWA.

JAMES A. GOVIN Propriétaire

Three Rivers, 9 June 1869.

COMPAGNIE D'Assurance Impériale CONTRE LE FEU 1803 TABLI EN 1803.

BUREAU EN CHEF : Rue Old Broad & 16 1/2 All M. LONDRES.

Agence pour le Canada, 61 & 65 Rue St. François Xavier MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ, £ 1,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endorsements.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice.

CHS. DEMOULIN, WILL. A. RINTOUL, Agent général pour le Canada. Trois-Rivières, 1 Juin 1869.

## Bois de Service.

A VENDRE.

LES MENUISIERS et CONSTRUCTEURS en bois, trouveront toujours aux Moulins à Scie du St. Maurice (Ward) un bon assortiment de pin et d'autres bois de Service, secs, de toutes les qualités et de toutes les épaisseurs. Trois-Rivières, 1 Juin 1868.



## Salspareille DE BRISTOL.

EN GRANDES BOUTEILLES, LE GRAND Purificateur du Sang!

Est spécialement recommandé Pour le printemps et l'été.

Quand le sang est épais la circulation est entravée, et les humeurs rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système et devrait être en usage tous les jours comme

### POTION MEDICALE

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer LA GUÉRISON PERMANENTE

Des cas les plus dangereux et les plus invétérés de scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abscesses, Ulcères,

et pour toutes espèces d'Eruptions scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareil pour les Rhumes, Eufures, Scorbut, Névralgie, Dartes, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Biliéuses, Mal d'Estomac, Jaunisse, Teignes, etc., etc. SALSAPAREILLE

### DE HONDURAS.

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

C'est le meilleur remède, et de fait sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation le moindre particule de substance mercurelle, minérale ou vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille, et afin de tenir en garde contre les contrefaçons voyez si la signature de Lanman et Kempf se trouve sur l'étiquette bleue. La Salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice Montréal agents généraux pour le Canada, aussi en vente chez J. F. Henry, Montréal et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecines. Trois-Rivières, 1 mai 1868.

## "Le Constitutionnel."

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de trois piastres, par année.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois.

Prix pour un an..... \$3.00.  
" 6 mois..... 1.50.  
payables invariablement d'avance ou sous un mois de délai.

Ce délai expiré, l'abonnement compte sur le pied de \$4.50 par an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages acquittés.

### TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont louchées sur types Brevier.

La première insertion par ligne..... 7 cts.

Les ins. subséquentes par ligne..... 2 cts.

Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année..... \$30.00

do " " six mois 20.00

do " " trois " 10.00

Adresse d'Affaires, par année..... \$3

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Bureaux: Rue Craig, Trois-Rivières. T. E. NORMAND & Cie.



IMPRIMERIE

DU

JOURNAL

# "LE CONSTITUTIONNEL"

Rue Craig,

TROIS-RIVIERES.

### ABONNEMENT A

L'ED.-HEBDOMADAIRE

Un an -- \$1.00

6 mois -- 0.50

On exécute toutes sortes d'Impressions tel que

FACTUMS DE COUR, BLANCS D'AVOCATS pour la COUR SUPERIEURE, DE CIRCUIT, DES COMMISSAIRES, ET MAGISTRATS, SUBPŒNAS, etc.

BLANCS DE NOTAIRES, ACTES DE VENTES, OBLIGATIONS, etc., etc., BLANCS DE TOUTES SORTES, PAMPHLETS, TETES DE COMPTES, CARTES DE LUXE

FACTUMS DE COMMERCE, CARTES D'AFFAIRES, LETTRES FUNERAIRES, CIRCULAIRES DE LUXE, PROGRAMMES DE TOUTES SORTES, PLACARDS, ETC., ETC.

Aussi ROLES D'EVALUATION pour Ecole et Municipalités.

Tous ces ouvrages sont faits avec une scrupuleuse attention, et à un prix très-moderé. Vu l'acquisition de caractères variés et nouveaux que nous avons faite, nous espérons pouvoir satisfaire tous ceux qui voudront bien nous favoriser de leur patronage.

Toute lettre concernant l'administration doit être adressée franco à

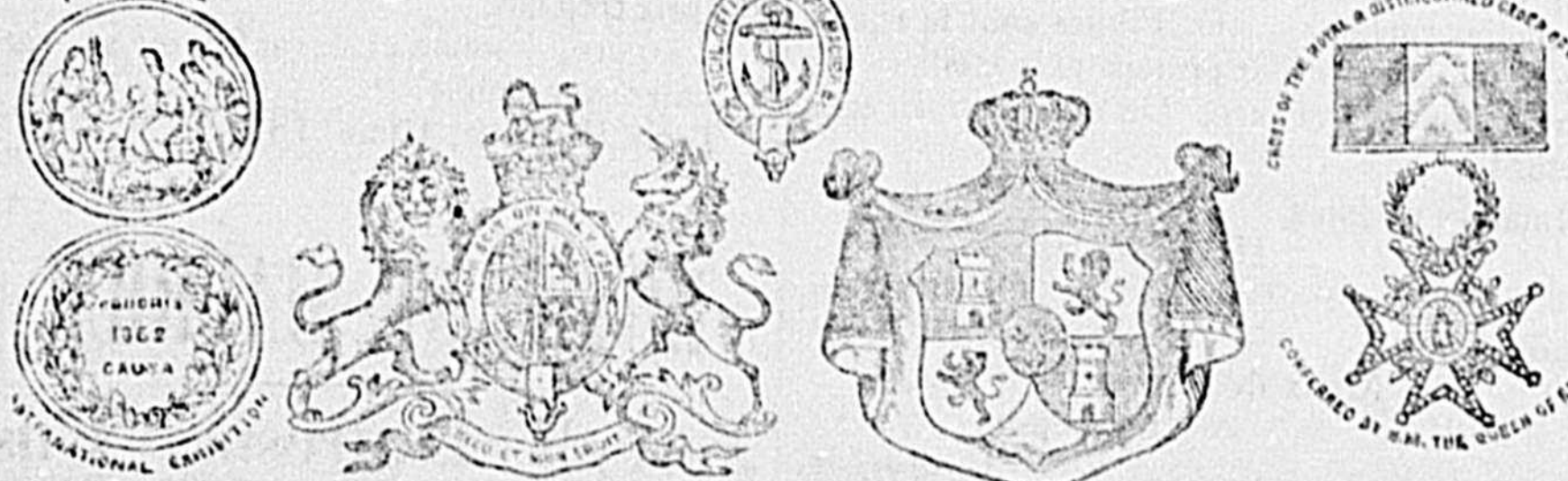
**T. E. NORMAND & Cie.,**

Editeurs-Propriétaires,

RUE CRAIG.



WATCHES



ON PEUT ACHETER CES MONTRES CHEZ

**W. A. J. WHITEFORD,**

AGENT POUR

TROIS-RIVIERES.

On peut aussi se procurer, chez M. Whiteford, toutes espèces de bijoux brillantes et colorés. Trois-Rivières, 1 Juillet, 1869.